

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par

M. Saulignac, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Philippe Brun, Mme Karamanli, M. Vicot,
Mme Untermaier et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

ARTICLE 32

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement
de l'Assemblée nationale.